



## Retards et annulations : quelles sont les compagnies les plus ponctuelles pour voyager cet été ?

Paris, 26 mai 2025 – À l'aube des vacances d'été, **Flightright**, l'un des leaders européens de l'indemnisation des passagers victimes de perturbations aériennes, dresse un classement des compagnies aériennes les plus concernées par les retards et annulations de vols.

Sur les cinq premiers mois de l'année, les performances des 20 compagnies aériennes avec le plus grand nombre de départs en Europe ont été passées au crible par Flightright. L'entreprise, experte européenne des droits des passagers, suit quotidiennement la ponctualité des vols et agrège des milliers de données (perturbations, conditions météorologiques, ...) pour défendre les voyageurs lésés.

### Ponctualité : Air France tarde à quitter le podium

À la 2<sup>e</sup> place, la compagnie tricolore est l'une des plus impactées par les retards depuis le début de l'année : 22% des vols opérés subissent un retard de 15 minutes minimum. À l'inverse, la compagnie allemande Lufthansa (12,68%) se classe au 15<sup>e</sup> rang des 20 compagnies les plus en retard.

### 14 ans à attendre dans les aéroports !

En 2024, le retard des passagers aériens au départ de la France représente plus de 7 millions de minutes cumulées, soit l'équivalent de 14 années perdues.

### Retards des vols de plus de 15 minutes à destination\*

Rang	Compagnie	Retards en %	Vols retardés	Total vols
1	TAP Portugal	37,14 %	15 615	42 047
2	Air France	22,65 %	23 109	102 008
3	Swiss International	22,42 %	11 523	51 396
4	Finnair	20,95 %	9 063	43 253
5	Ryanair	20,73 %	77 019	371 471
6	Easyjet	20,63 %	39 871	193 277
7	KLM	19,68 %	26 626	135 296
8	Buzz	17,41 %	6 869	39 446
9	British Airways	16,91 %	18 876	111 655
10	Vueling	16,71 %	12 898	77 177
11	Norwegian Air Shuttle	16,61 %	5 593	33 675
12	Aegean Airlines	16,54 %	6 011	36 345
13	ITA Airways	15,71 %	7 373	46 918
14	Eurowings	14,59 %	7 409	50 779
15	Lufthansa	12,68 %	22 272	175 641
16	SAS	12,38 %	10 451	84 448
17	Aer Lingus	11,44 %	4 325	37 804
18	Iberia	10,78 %	8 776	81 425
19	Austrian	10,75 %	4 355	40 494
20	Wizz Air	10,23 %	4 918	48 069



## Fiabilité : les compagnies low-cost peu chères et plus fiables ?

Avec un modèle économique qui réduit drastiquement les coûts d'exploitation (flotte homogène, services payants, rotation de courte durée), les compagnies low-cost se laissent peu de marge de manœuvre. « *Le moindre grain de sable peut modifier le plan de vol d'un appareil et entraîner des retards voire des annulations* » ajoute Imane El Bouanani, Responsable Juridique de Flightright. Pourtant, les low-cost tels que EasyJet (14<sup>e</sup>) et Ryanair (15<sup>e</sup>) assurent davantage leurs vols que les grandes compagnies historiques comme British Airways (3<sup>e</sup>) ou Air France (9<sup>e</sup>).

### Annulations des vols de plus de 15 minutes à destination\*

Rang	Compagnie	Retards en %	Vols retardés	Total vols
1	Finnair	3,35 %	1 448	43 252
2	KLM	2,04 %	2 760	135 296
3	British Airways	1,58 %	1 763	111 655
4	Aer Lingus	1,29 %	486	37 804
5	Swiss International	1,29 %	615	51 396
6	TAP Portugal	1,08 %	456	42 047
7	Lufthansa	1,00 %	1 757	175 641
8	Aegean Airlines	0,94 %	342	36 345
9	Air France	0,88 %	896	102 008
10	Norwegian Air Shuttle	0,65 %	219	33 675
11	SAS	0,65 %	549	84 448
12	Austrian	0,65 %	263	40 494
13	Vueling	0,64 %	491	77 177
14	Easyjet	0,45 %	870	193 277
15	Ryanair	0,29 %	1 091	371 471
16	Buzz	0,25 %	99	39 446
17	Lot Polish Airlines	0,02 %	7	38 487
18	Iberia	0,01 %	12	81 425
19	Turkish Airlines	0,01 %	3	52 000
20	ITA Airways	0,00 %	1	46 918

### 52% des Français interrogés ignorent leurs droits aériens (sondage Ifop)

Pour ne pas subir passivement des retards, annulations voire des refus d'embarquement (*surbooking*), les passagers peuvent s'appuyer sur la réglementation européenne n°261/2004 qui encadre les indemnisations et les obligations d'assistance des compagnies aériennes.

D'après un récent sondage de l'Ifop réalisé pour Flightright dans le cadre de la révision du règlement CE n°261/2004, près d'un Français sur deux ignore ses droits de consommateurs aériens (52%). « *Réduction des compensations, allongement des retards indemnifiables... Les compagnies aériennes profitent de la méconnaissance des passagers pour menacer leurs droits et accroître leurs profits* », rappelle Imane El Bouanani.



## Survol des droits des passagers ...

Actuellement, et à partir de 3 heures de retards, les passagers ont droit à une indemnisation qui se calcule selon la distance du vol et non selon le prix du billet :

- 250 € (vols de 1500 km max.)
- 400 € (vols de 1500 km min.)
- 600 € (vols de 3 500 km min.)

Il existe cependant des circonstances extraordinaires : une grève des contrôleurs aériens ou des perturbations liées aux conditions météorologiques, pour lesquelles l'indemnisation n'est pas possible.

Mais les voyageurs ne sont jamais livrés à eux-mêmes et les compagnies aériennes doivent apporter des solutions comme un réacheminement sur un autre vol, une prise en charge d'une nuit d'hôtel voire un remboursement du billet.

## Protection des consommateurs : un atterrissage forcé ?

Le règlement CE n°261/2004 a toujours fait l'objet de critiques de la part des compagnies aériennes. Cette année, leurs intérêts risquent de l'emporter malgré une forte opposition du public en faveur d'une réduction des droits des passagers aériens. Plus d'un Français sur deux (66 %) rejette la proposition de la Commission européenne d'allonger le délai minimum de retard pour être indemnisé, de 3 heures à 9 heures selon la distance du vol (Ifop, avril 2025).

Pour rassembler les voix des consommateurs, l'association européenne des défenseurs des droits des passagers (APRA) lance une pétition multilingue.

Consultez la pétition sur [change.org](https://www.change.org/p/protect-air-passenger-rights)

\* Départs dans toute l'Europe des 20 compagnies avec le plus grand nombre de départs.

Période : du 01.01.2025 au 17.05.2025

## À propos de Flightright

Flightright est l'un des leaders européens de l'indemnisation des passagers victimes de perturbations aériennes. En cas de retard de vol, d'annulation et de refus d'embarquement, Flightright s'appuie sur l'application du règlement 261/2004 de l'Union Européenne afin de permettre aux passagers d'obtenir une indemnisation et/ou un remboursement des compagnies aériennes. Flightright a déjà obtenu plus de 600 millions d'euros d'indemnisation pour ses clients.

## Contacts presse Edifice Communication

Mélinda Montbrun – 06 49 58 54 79 – [melinda@edifice-communication.com](mailto:melinda@edifice-communication.com)

Nicolas Germé – 06 81 36 15 87 – [nicolas@edifice-communication.com](mailto:nicolas@edifice-communication.com)